



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



ÉLECTIONS PROfessionnelles 2022

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE JE VOTE ET JE FAIS VOTER CFDT

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Les compétences des **Commissions administratives paritaires** (CAP) de catégorie C, B et A ont évolué. Elles portent essentiellement sur les fins de fonctions (refus de titularisation par exemple) et les situations individuelles défavorables (refus de télétravail, de temps partiel, demande de révision d'évaluation, refus de formation...).

Pour les contractuels, il n'existera plus qu'une **Commission Consultative Paritaire** (CCP) regroupant les 3 catégories. Elle sera chargée de donner un avis ou émettre des propositions sur des décisions individuelles prises à l'égard des agents contractuels de droit public et sur toute question d'ordre individuel concernant leur situation professionnelle (licenciement, refus de temps partiel ou de télétravail, demande de révision d'évaluation, refus de formation).

Pourquoi voter CFDT ?

La **CFDT** est le 1^{er} syndicat de France. Elle est aussi un syndicat de proximité.

Voter CFDT, c'est avoir des élu(e)s en CAP / CCP compétent(e)s et formé(e)s à tous ces enjeux, qui pourront vous écouter, vous informer sur vos droits (avancement, promotion, temps partiel, télétravail, formation etc..), étudier vos dossiers, vous conseiller, vous accompagner dans vos démarches et vous défendre.

Depuis 2018, la **CFDT** est la seule organisation syndicale présente dans les 3 CAP et en CCP de catégorie A.

La **CFDT** est également investie depuis plusieurs années dans la qualité de vie au travail.



**POUR CHANGER,
UNE SEULE ALTERNATIVE :**

VOTEZ CFDT !



interco.cfdt.fr



NOS REVENDICATIONS

Déc.
2022



Élections
PRO

JE
VOTE

Cfdt:
INTERCO

Le projet de la **CFDT** est de faire de la qualité de vie au travail un véritable objectif de la collectivité qui se traduit par des agents reconnus dans leur travail et leurs compétences, acteurs des évolutions qui les concernent (individuellement et collectivement) et bénéficiant des meilleures conditions de travail possibles.

Vos élu(e)s **CFDT** continueront à défendre notamment :

- Des entretiens professionnels de qualité avec une écoute réciproque,
- La valorisation de la formation, des parcours qualifiants,
- La valorisation de l'expérience professionnelle,
- Le respect du statut,
- Le respect des droits à la mobilité, à la réorientation, à la reconversion professionnelle,
- L'égalité professionnelle,
- La transparence dans le déroulement de carrière : avancement et promotion,
- Le respect du droit au télétravail,
- La défense du temps partiel choisi sans discrimination, ni conditions de postes.



DU 1^{ER} AU 8 DECEMBRE

VOTEZ CFDT !

Déc.
2022



Élections
PRO

JE
VOTE

Cfdt:
INTERCO



interco.cfdt.fr



Cfdt: **VOTRE VOIX
NOTRE ACTION**
VOTEZ CFDT